

**Délibération du Conseil Communautaire**

Le mercredi 25 février 2026 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribérais (CCPR) s'est réuni à Celles sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 19 février 2026 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	48	Allain Tricoire – Bernadette Bazinet – Janick Laville – Jean-Didier Andrieux – Pascal Devars – Monique Boineau-Serrano -Jean-Pierre Prunier -Murielle Cassier -Didier Bazinet – Michel Desmoulin – Yves Mahaud – Corinne Ducoup – Philippe Boismoreau – Philippe Bogaert -Jean-Marcel Beau- Daniel Bonnefond – Bruno Limerat – Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye – Clement Lermancier – Géry Denis – Gilles Mercier – Nicolas Platon – Catherine Bezac- Gonthier- Laurent Casanave – Christine Laurent -Dominique Caillou -Philippe Chotard – Romain Perruchaud – Christophe Gontier – Jean-Pierre Chaumette –Pierre Guigné- Francis Duverneuil – Virginie Mouche – Jean-Pierre Paretour – Joël De Luca – Gérard Caignard – Fabrice Boniface – Philippe Dubourg – Priça Mortier – Pierre Janaillac – Denis Ferrand – Edwige Badel – Joëlle Saint Martin – Marion Lafaye – Régis Defraye – Patrick Lachaud – Muriel Morlion
Suppléants présents	5	Sandra Le Kverne pour la commune de Jean-Pierre Prigul Bruno Beuque pour la commune de Bouteilles St Sébastien Michel Vallade pour la commune de La Chapelle Montabourlet Xavier Garraud pour la commune de Christophe Rossard Patrick Laguillon pour la commune de St Paul Lizonne
Titulaires absents	10	Jean-Pierre Prigul – Christine Berthé – Lisa Boyer – Alfred Gonnard- Joël Constant – Catherine Esculier – Christophe Rossard Brigitte Pourtier – Jean-Claude Arnaud -Julie Bordet
Procurations	3	Joël Constant à Bruno Limerat Catherine Esculier à Christine Laurent Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet

DELIBERATION N° 2026 /45 (Code Nomenclature /111)**DATE : 25 FEVRIER 2026****RAPPORTEUR : Jean-Didier Andrieux****OBJET : Autorisation donnée à Monsieur le Président pour le lancement d'un Marché Global de Performances Energétiques pour la conception, réalisation, exploitation et maintenance d'une chaufferie biomasse et de son réseau de chaleur sur la commune de Riberac (24)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles 2171-1 2°, 2171-3, R2123-1 du Code de la Commande Publique,

Dans le cadre d'un projet réseau de chaleur pour desservir des bâtiments publics, la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois souhaite mener cette opération par le biais d'un Marché Global de Performance Energétique (MGPE).

L'estimation de ces travaux s'élève à 1 368 000 € HT (installation et exploitation incluses).

Le marché global de performance Energétique permet à l'acheteur d'associer l'exploitation ou la maintenance à la réalisation ou à la conception-réalisation de prestations (de travaux, de fournitures ou de services), afin de remplir des objectifs chiffrés de performance.

Ces objectifs sont définis notamment en termes de niveau d'activité, de qualité de service, d'efficacité énergétique ou d'incidence écologique.

Le marché global de performance Energétique comporte des engagements de performance mesurables.

A cette issue, les membres du Conseil Communautaire à l'unanimité donnent l'autorisation au Président pour le lancement d'un Marché Global de Performances Energétiques relatif à la conception, réalisation, exploitation et maintenance d'une chaufferie biomasse et de son réseau de chaleur sur la commune de Riberac, sous la forme d'une procédure adaptée avec une phase de sélection de candidature et une phase offre.

Décision du Conseil Communautaire :

Votes pour : 56**Votes contre : 0****Abstention : 0****Publié le 04-03-2026**

Le Secrétaire de séance du 25 février 2026
Yves Mahaud

Le Président de la Communauté de
Communes du Périgord Ribéracois
Didier Bazinet

Yves MAHAUD

Monsieur Yves Mahaud

